

Ajournement

Le dernier argument est, bien entendu, les frais. Ce n'est un secret pour personne que le déménagement d'un ministère de la taille de celui des Affaires indiennes et du Nord canadien coûte très cher. Cela veut dire déménager environ 3,000 employés, dont les deux-tiers occupent des bureaux ou des alvéoles dans l'immeuble de la Tour du Centenaire ou dans l'immeuble du Journal. Il n'est pas besoin d'être un expert financier pour calculer que ce déménagement coûtera un prix exorbitant. Alors qu'on refuse tous les jours aux bandes indiennes les crédits qu'elles demandent pour financer des programmes essentiels, que le programme de construction d'écoles accuse des années de retard, que les logements des Indiens n'ont jamais été si pauvres, le gouvernement fédéral a encore assez d'argent pour déménager le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sans même tenir compte des besoins et des aspirations des Indiens.

Nul ne peut soutenir qu'en déménageant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à Hull, on aidera davantage les Indiens. Cela améliorera-t-il les programmes? Les mesures prises par le ministère en seront-elles mieux adaptées aux besoins des Indiens? La participation, la contribution ou même l'emploi des Indiens en seront-ils facilités? Je ne le crois pas!

Le gouvernement fédéral invoque, semble-t-il, pour justifier ce déménagement, son programme de décentralisation massive. Le ministère des Affaires des anciens combattants s'en va à l'Île-du-Prince-Édouard. Quant au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, il déménage au Québec, ou devrais-je dire, à un mille d'ici, à Hull, de l'autre côté de la rivière. C'est ridicule, c'est une farce!

Comment a-t-on choisi ces ministères clés? Qui a décidé lesquels devaient déménager? Quelle que soit la personne qui a eu cette responsabilité, elle aurait dû se rendre compte qu'un ministère aussi spécial que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien—un ministère qui dessert un groupe essentiel de la population, les Indiens—méritait plus de considération qu'on ne lui en accorde.

Si le ministre ne se rend pas compte du problème que cela pose, c'est qu'il manque à ses responsabilités envers les Indiens—envers les gens que son ministère doit servir. Le gouvernement a l'air de dire: «Qu'ils aillent au diable».

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir répondre sur ce point au député de Churchill (M. Smith). La décision de déménager l'administration centrale du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à Hull a été prise par le Conseil du Trésor, sur le conseil du ministère des Travaux publics. Cette décision fait partie d'un plan visant à assurer une meilleure répartition des employés et des installations de la Fonction publique dans la région de la capitale nationale, plus précisément entre la ville de Hull et celle d'Ottawa.

[M. Smith (Churchill).]

A l'heure actuelle, le siège du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est réparti à Ottawa dans huit édifices différents. Depuis quelque temps on sent le besoin de réunir ces bureaux. Le Conseil du Trésor a décidé qu'il était tout indiqué que ce ministère déménage dans les nouveaux édifices qui sont en construction à Hull.

Pour répondre à la question du député, ni les Indiens ni le ministère n'ont été consultés sur ce déménagement, mais ils en ont été informés. Le ministre a demandé au président du Conseil du Trésor (M. Andras) de revoir sa décision concernant le déménagement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à Hull. Il l'a fait à la suite des réactions défavorables que lui ont communiquées notamment la Fraternité nationale des Indiens et les Inuit Tapirisat du Canada, dont les sièges sont tous les deux situés à Ottawa. D'autres associations indiennes provinciales que le ministre a eu l'occasion de rencontrer ces quatre derniers mois lui ont également fait part de leurs objections.

Il me semble bien qu'étant donné l'endroit où sont situés les bureaux de la Fraternité nationale des Indiens et des Inuit Tapirisat du Canada, et sachant qu'il serait bon de multiplier les rencontres entre les représentants de ces organisations et les ministères, le Conseil du Trésor serait disposé à revoir sa décision. En outre, étant donné le nombre d'Indiens qui résident à Ottawa, soit qu'ils poursuivent leurs études soit qu'ils cherchent un emploi et qu'ils aient périodiquement besoin d'aide et de conseils, le ministère serait sans doute dans l'obligation d'avoir des bureaux à Ottawa et de recruter plus de personnel, si son bureau central déménageait à Hull.

Le député qui a soulevé la question prendra note des démarches qui ont été faites. Nous espérons donc que le président du Conseil du Trésor reverra la question.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE—LE RAPPORT DU GROUPE
D'ÉTUDES—LA DATE DE LA PUBLICATION ET LE DÉPÔT
ÉVENTUEL

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de porter à l'attention de la Chambre, pendant le débat sur la motion d'ajournement, la mise en service des moyens de sauvetage et de recherche dans la province de Terre-Neuve, question que j'ai signalée au ministre des Transports (M. Lang) le 15 novembre dernier. Je constate avec plaisir que c'est le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Dionne) qui répondra à ma question car en fait, celle-ci concerne davantage le ministère qu'il représente.

Bien que j'aie déjà soulevé cette question à maintes reprises, j'aimerais dans le bref délai qui m'est imparti ce soir, souligner certains points fondamentaux que négligent entièrement ceux qui, au sein du gouvernement, sont chargés de fournir les services de surveillance et de contrôle dont le Canada aura besoin si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous devons de poursuivre relativement à notre déclaration visant à étendre nos limites de pêche à 200 milles au large de nos côtes.